



107^E SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OIAC

SOUS-POINT 6 i) DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE XI

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

Merci, Monsieur le Président.

Lors du débat sur l'utilisation pacifique de la chimie, plusieurs interventions ont donné à entendre que les contrôles à l'exportation empêchent le commerce international et bloquent les échanges les plus complets possibles en science et en technologie, empêchant ainsi les États parties de bénéficier des avancées dans le domaine de la chimie.

Soyons clairs : les contrôles à l'exportation du Canada n'ont pas pour but de gêner inutilement le commerce international.

Le Canada met en œuvre des contrôles à l'exportation dans le cadre de ses obligations et engagements au titre des traités de non-prolifération et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous participons à plusieurs régimes multilatéraux de contrôle des exportations en utilisant un système national de licences d'exportation – un peu comme celui dont a parlé notre collègue autrichien.

Les contrôles à l'exportation procurent la confiance et l'assurance nécessaires pour rendre possible la coopération à l'égard de biens à double usage potentiellement sensibles.

En travaillant avec des partenaires dans divers mécanismes, nous encourageons le partage des meilleures pratiques pour aider les pays à examiner les risques de prolifération avant d'approuver des exportations.

Nous instaurons ainsi la confiance entre les partenaires commerciaux et favorisons la confiance du secteur privé, l'investissement et la croissance économique. Ce processus aide les exportateurs à réduire les risques que leurs exportations légitimes soient détournées malgré eux à des fins de prolifération.

Ces mécanismes visent à lutter contre l'exportation d'articles précis susceptibles de contribuer à des activités de prolifération.

Les régimes multilatéraux de contrôle des exportations sont composés d'un vaste ensemble de membres de toutes les régions, de tous les continents, de toutes tailles et de toutes formes de gouvernement. Plusieurs membres et observateurs du Conseil exécutif sont membres du Groupe d'Australie; d'autres, qui ne font pas partie du Groupe d'Australie, participent à d'autres régimes multilatéraux de contrôle des exportations qui s'efforcent de contrer les transferts d'autres technologies et matières à double usage qui augmentent le risque de prolifération, y compris leurs vecteurs.



Ces régimes sont transparents – les documents publiés sont accessibles aux États non participants, ainsi qu'à l'industrie, aux universités et aux instituts de recherche. Les régimes de contrôle des exportations organisent régulièrement des séances de sensibilisation.

Ils aident les pays à respecter leurs obligations et leurs engagements découlant de traités de non-prolifération comme la Convention sur les armes chimiques et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ces régimes servent de repère aux membres de la communauté internationale qui n'en font pas encore partie mais qui adhèrent aux listes de contrôle, ainsi qu'aux pays qui s'efforcent de mettre en place des contrôles efficaces des exportations.

Nous considérons les licences d'exportation comme un moyen essentiel de garantir que le commerce légitime de produits chimiques, d'agents biologiques et d'équipements connexes puisse se dérouler sans entrave. Une réglementation rigoureuse de ces exportations potentiellement sensibles contribue à réduire le risque que des entreprises exportent involontairement des produits destinés à être utilisés dans des programmes d'armes chimiques et biologiques, et qu'elles s'exposent ainsi à des sanctions sévères en vertu du droit national. Nos entreprises ont ainsi davantage confiance dans le commerce de produits susceptibles d'être utilisés dans la production d'armes chimiques.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir considérer l'intégralité de cette déclaration comme un document officiel de la 107^e session du Conseil exécutif et de la publier sur Catalyst et sur le site Web public de l'OIAC.

Merci.